

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 27 juin 2014
(convocation du 17 juin 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kevin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h15
M. MANGON Jacques à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 12h15
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 11h15
Mme FERREIRA Véronique à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme KISS Andréa à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
Mme BEAULIEU Léna à M. GUICHARD Max
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard à partir de 12h
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. TOURNERIE Serge
M. CAZABONNE Didier à M. MILLET Thierry à partir de 12h15
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CUNY Emmanuelle
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas

M. FETOUH Marik à M. ROBERT Fabien
Mme FORZY-RAFFARD Florence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud à partir de 11h30
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 10h
Mme LEMAIRE Anne-Marie à M. POIGNONEC Michel
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h15
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10h30
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h15
M. TRIJOLET Thierry à M. LE ROUX Bernard à partir de 11h30

M. DELAUX Stephan à M. DUCHENE Michel à partir de 10h20

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy

LA SEANCE EST OUVERTE

**Déploiement de services mobiles sans contact NFC - Accord de partenariat
mairie de Bordeaux / Cub dans le cadre de l'appel à projets de la Caisse des
Dépôts "Investissements d'avenir - Déploiement de services mobiles sans
contact NFC" - Autorisation - Signature**

Monsieur TURBY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du déploiement de services mobiles sans contact NFC par la Cub (délibération n°2012/0927 du 21/12/12), s'inscrivant dans le partenariat engagé avec la ville de Bordeaux et l'office de tourisme, et qui bénéficient des financements de la Caisse des Dépôts et des Consignations, il vous est proposé de formaliser la coopération entre les acteurs locaux à travers un accord de partenariat.

Rappel sur l'appel à projet Déploiement de services mobiles sans contact NFC :

1- L'appel à projets "Investissements d'avenir - Volet économie numérique - Déploiement de services mobiles sans contact NFC", a été lancé le 27 mai 2011. Il a pour objectif de cofinancer, au sein de grandes agglomérations (plus de 200 000 habitants), des services innovants simplifiant les gestes quotidiens des Français, comme acheter et valider des titres de transports publics, accéder plus facilement aux services publics ou encore découvrir des informations locales enrichies, à partir de services mobiles sans contact.

2- A l'occasion de cet appel à projet, la Communauté urbaine de Bordeaux a souhaité se positionner aux côtés de la Ville et l'Office de Tourisme de Bordeaux pour le développement de services sans contact sur le territoire communautaire :

- d'une part, au regard de ses compétences : les services de transport joueront en effet un rôle clé dans le développement des services sans contact,
- d'autre part, d'un point de vue territorial : la Cub pourrait en effet jouer un rôle de relais pour une mise en œuvre de solutions sans contact sur les communes du territoire qui le souhaiteraient.

La candidature commune des partenaires locaux a été retenue, ouvrant à la Cub l'accès à des financements nationaux pour le développement des services sans contact envisagés dans le champ de ses compétences : transports, collecte des déchets, information citoyenne.

La délibération n°2012/0927 du 21/12/12 autorisant la Cub à conventionner avec la Caisse des Dépôts et des Consignations pour ce projet, permettra ainsi à la Cub de bénéficier pour la mise en place de ces services des financements de l'Etat à hauteur de 992 700€ en développement et 837 031€ en déploiement.

La convention signée avec la Caisse des Dépôts et des Consignations prévoit la mise en place d'une convention entre les partenaires locaux, qui vous est proposée en annexe à la présente délibération.

La proposition de convention de partenariat

La convention a pour objet de formaliser les modes de collaboration entre les acteurs locaux pour mettre en œuvre de manière partenariale le déploiement des services mobiles sans contact NFC.

Elle rassemble, outre les trois partenaires principaux, les autres partenaires locaux (collectivités, opérateurs mobiles, établissements bancaires ou industriels).

Une gouvernance articulée entre un comité stratégique, un comité de pilotage, un comité des partenaires et des groupes de travail sera mise en place.

Il vous est ainsi proposé que la Cub soit représentée dans le cadre du comité stratégique, par :

- L' élu en charge de la métropole numérique, Alain Turby ;
- L' élu en charge des transports de demain, Michel Labardin ;
- L' élu en charge de la collecte, tri et traitement des déchets, Dominique Alcalá.

La convention prévoit également les règles concernant la commission et la promotion du projet partenarial.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU l'accord de partenariat en annexe,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt du déploiement de services sans contact mobiles dans le cadre de l'appel à projets de la CDC, dans des conditions de collaboration entre partenaires clairement définies,

DECIDE

Article 1 : Monsieur le président de la Communauté urbaine est autorisé à signer l'accord de partenariat ci-joint en annexe.

Article 2 : Monsieur le président est autorisé à effectuer toutes les démarches pour la bonne application de cet accord de partenariat.

Article 3 : Monsieur le président est autorisé à désigner les élus pour représenter la Communauté Urbaine.

Article 4 : Monsieur le président est autorisé à signer tout acte permettant d'assurer l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 10 JUILLET 2014</p> <p>PUBLIÉ LE : 10 JUILLET 2014</p>

M. ALAIN TURBY